

Administrateur-Délégué-Gérant
O. RANDELET

Administration, Impressions et Annonces, Tél. 10.47
35, Rue Fontenelle, 35
Adresse Télégraphique : RANDELET Havre

ANNONCES

AU HAVRE..... BUREAU DU JOURNAL, 112, Boulevard de Strasbourg.
A PARIS..... L'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse, est
seule chargée de recevoir les Annonces pour
le Journal.
Le PETIT HAVRE est désigné pour les Annonces Judiciaires et Légales

Le Petit Havre

ORGANE RÉPUBLICAIN DÉMOCRATIQUE

Le plus fort Tirage des Journaux de la Région

ABONNEMENTS

	Trois Mois	Six Mois	Un An
Le Havre, la Seine-Inférieure, l'Eure, l'Oise et la Somme.....	7 Fr.	13 Fr.	25 Fr.
Autres Départements.....	9 »	15 Fr.	29 »
Union Postale.....	13 »	25 Fr.	45 »

On s'abonne également, SANS FRAIS, dans tous les Bureaux de Poste de France

RÉDACTEUR EN CHEF
J.-J. CASPAR - JORDAN

Secrétaire Général : **TH. VALLÉE**

Rédaction, 35, rue Fontenelle - Tél. 7.60

L'EFFONDREMENT de l'Autriche-Hongrie

Le comte Andrássy avait à peine envoyé sa première note aux Etats-Unis que déjà il en expédiait une seconde adressée directement à M. Lansing. Et il avait soin de donner communication aux gouvernements français, anglais, italien et japonais par l'intermédiaire des neutres. Cette seconde note ne fait que répéter d'une façon plus insistante la demande d'armistice immédiat. Faut-il interpréter cette démarche comme une capitulation inconditionnelle et comme une rupture définitive avec l'Allemagne ?

Dans une communication officielle, le comte Andrássy a déclaré que sa note « ne signifie pas nécessairement une offre de paix séparée; cela veut dire que l'Autriche-Hongrie accepte d'agir séparément dans l'intérêt du rétablissement de la paix ». Si bien que le comte Andrássy travaillera pour l'Allemagne en même temps que pour l'Autriche-Hongrie, c'est-à-dire pour une paix générale devant sauvegarder l'existence des deux Empires centraux. Telle est, du moins, l'opinion que formule M. Auguste Gauvain, dans le Journal des Débats.

Pendant, l'Allemagne accuse l'Autriche-Hongrie de trahison, ses journaux et même son ambassadeur à Vienne, le comte Wedel, affirment que le gouvernement autrichien n'a pas consulté son allié en vue de la signature d'une paix séparée. Mais le Bureau de correspondance viennoise réplique à son tour que l'empereur Charles avait averti l'empereur Guillaume « d'une manière suffisante », de l'impossibilité où il se trouvait de continuer la guerre.

Tandis que se poursuit cette polémique, la désagrégation de l'empire des Habsbourg continue. Tchèques, Croates, Hongrois, Yougoslaves réclament et même affirment leur indépendance. L'état allemand d'Autriche établit sa constitution. Or, c'est sans doute pour exciter les Allemands de la monarchie dualiste, — ceux d'Autriche aussi bien que ceux de Bohême — à réclamer leur réunion à l'empire des Habsbourg au nom du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, que le gouvernement de Berlin a commencé sa campagne contre celui de Vienne. Et c'est là une éventualité qui doit préoccuper au plus haut point les gouvernements de l'Entente.

Tn. V.

LE PRÉSIDENT WILSON les Empires et la Paix

La question des Hohenzollern
Des nouvelles de Berlin assurent que dans les milieux politiques, bien informés, on s'attend à l'abdication de l'empereur.

M. Delbrück, le nouveau secrétaire du cabinet civil, se serait entretenu avec l'empereur à ce sujet, et celui-ci aurait déclaré qu'il n'abdiquerait, à condition que le trône restât aux Hohenzollern.

La première prérogative impériale
La *Schwabische Tagblatt* constate que les articles 68 et 69 de la Constitution qui placent toutes les forces armées sous les ordres de l'empereur n'ont pas encore été modifiés.

Les « démocratisations » en Bavière
Le *Gazette de Frankfurt* apprend de Munich que le roi Louis lancera prochainement un proclama-tion à son peuple, affirmant le droit des Bavarois de prendre une part plus active au gouvernement. Le roi acceptera la démission du cabinet actuel; il chargera le président du conseil de former un nouveau ministère. Le ministre des affaires étrangères von Bredow, le ministre de la guerre von Hellwig, le ministre de l'intérieur et le ministre des cultes demeurant en fonctions. Les autres ministres seront remplacés par des parlementaires. On confiera également à des députés des postes de ministres sans portefeuille.

Grèves et troubles
Suivant la *Stuttgarter Tagblatt*, les ouvriers des usines de Zuppelt et d'Avions de Friedrichshafen se sont mis en grève et ont parcouru les rues de la ville en manifestant en faveur de la paix et de l'éloignement.

De nouveaux troubles d'une réelle gravité se seraient produits dimanche à Berlin.

LA POLOGNE INDÉPENDANTE

Notification à l'Allemagne
Le ministre des affaires étrangères de Pologne, docteur Giombinski, a envoyé au secrétaire d'Etat allemand des affaires étrangères, docteur Solf, le télégramme suivant :

« J'ai l'honneur d'informer votre Excellence que j'ai assumé les fonctions de ministre des affaires étrangères, le 30 octobre. Je m'efforcerai de conserver et de développer les bonnes relations entre les deux Etats voisins. »

Le secrétaire d'Etat, docteur Solf, a répondu : « Je remercie votre Excellence pour son télégramme du 30 octobre, par lequel elle m'a fait connaître son entrée en fonctions. Je m'efforcerai de maintenir les bonnes relations entre les deux Etats voisins. »

Suivant les *Dernières Nouvelles de Munich*, le bruit court à Berlin que la Pologne se prépare à marcher contre l'Allemagne. Ce journal cherche à rassurer l'opinion en déclarant que l'armée polonaise compte en tout 5,500 hommes.

D'autre part, la *Gazette de Voss* annonce que le Conseil de régence polonais vient de publier un décret appelant sous les drapeaux les jeunes gens de 21 ans.

Poursuite contre les Polonais de Prusse
Tous les députés au Parlement et à la Diète prussiens, toutes les organisations politiques et sociales de Pologne prussienne ont publié un appel vibrant, constatant que toute cette partie de la Pologne se joint au reste de la nation pour demander, en se basant sur le programme du président Wilson, une Pologne indépendante, unifiée, avec son propre littoral.

La Voix de la nation, de Cracovie, apprend qu'il a été décidé d'insister à tous les signataires un accès pour haute trahison contre l'empire.

Les Alliés ont accordé un Armistice à la Turquie

ILS SONT MAITRES DES DARDANELLES ET DU BOSPHORE

Un armistice a été signé, mercredi, à Moudros, avec la Turquie.

Il comporte notamment le libre passage des flottes alliées jusqu'à la mer Noire; l'occupation des forts des Dardanelles et du Bosphore et le rapatriement de tous les prisonniers de guerre alliés.

Cet armistice est entré en vigueur, jeudi, à midi.

LE PARLEMENT

Impressions de Séance
(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER)

Paris, 31 octobre.

A LA CHAMBRE
M. le ministre de la marine annonce l'armistice avec la Turquie

« Des arrivées des députés au Palais-Bourbon, on annonce qu'une déclaration sur la politique extérieure du gouvernement aura lieu au cours de la séance. M. Clemenceau, qui n'est pas au banc des ministres, attend sans doute que les membres de la Chambre soient plus nombreux, car, lorsque M. Groussier, qui préside, donne la parole à un secrétaire pour la lecture du procès-verbal, quelques sièges à peine sont occupés. M. Groussier, toujours expéditif, fait voter rapidement un certain nombre de projets, entre autres celui de M. Emile Bender, organisant la liquidation des biens du délinquant non commerçant en état de déconfiture. »

On vote ensuite sans débat une proposition restreignant l'effet suspensif des appels, un projet instituant un conseil des magistrats, et pour raison de santé seulement, la position de disponibilité, puis l'approbation d'une convention franco-belge relative à la protection, contre les actes des autorités ennemies, des biens d'intérêt privés des ressortissants de l'un des deux pays dans l'autre. »

Entre temps, le bruit se répand que ce n'est pas M. Clemenceau, mais M. Leygues, ministre de la marine, qui fera la déclaration annoncée. On pense alors à une éventualité qui doit préoccuper au plus haut point les gouvernements de l'Entente.

« Il est vrai que, non seulement M. Clemenceau, mais M. Pichon, ministre des affaires étrangères, ont été occupés à Versailles, peut-être. M. Groussier annonce la suite de la discussion du projet de loi relatif à la déclaration de la qualité de Français, ainsi qu'à des déclarations souscrites au profit des enfants des sujets ennemis. »

M. Montel parle. D'abord les indésirables intéressés au plus haut point le député socialiste du Rhône.

« La Chambre écoute peu et bientôt n'écoute plus du tout, car M. Leygues vient de faire son entrée dans la salle. »

« Les députés répandus dans les couloirs rentrent en foule et agitent précipitamment leur louche. M. de M. Leygues, apparaissent MM. Louchet, Coillard, Henri Simon, Laffont, Paris, Abrami et Dumessil. M. Nall, garde des sceaux, qui écoutait avec patience M. Montel, quitte son air résigné. »

Déclaration du Ministre de la Marine
M. Leygues monte à la tribune et s'exprime en ces termes :

« Monsieur le président du Conseil, retenu au Conseil supérieur de guerre interallié à Versailles, m'a chargé de faire, au nom du gouvernement, la communication suivante à la Chambre : »

« Il y a quelques jours, le général Townshend a été mis en liberté pour aller informer l'amiral anglais, commandant dans la mer Egée, que le gouvernement turc demandait que les négociations fussent ouvertes immédiatement en vue de la conclusion d'un armistice entre la Turquie et les Alliés. »

« Le vice-amiral Calthorpe a répondu que si le gouvernement turc envoyait des plénipotentiaires régulièrement accrédités, il avait, lui, les moyens de conclure un armistice, dans les conditions dans lesquelles les Alliés consentiraient à la cessation des hostilités et pour signer, au nom des Alliés, un armistice dans ces conditions. »

« Des plénipotentiaires turcs étant arrivés à Moudros, au début de cette semaine, l'armistice a été signé la nuit dernière par le vice-amiral Calthorpe au nom des alliés, lequel est entré en vigueur aujourd'hui, à midi. (Vifs applaudissements.) »

« Il n'est pas encore possible de publier les termes complets de cet armistice; mais il comporte le libre passage pour les flottes alliées jusqu'à la mer Noire (applaudissements prolongés), l'occupation des forts des Dardanelles et du Bosphore, nécessaires pour garantir la sécurité de ce passage, et le rapatriement immédiat de tous les prisonniers de guerre des alliés. »

M. Leygues descend de la tribune aux applaudissements de toute la Chambre; la séance est levée. Sur divers bancs, on réclame la suspension de la séance, qui est votée à mains levées; la plupart des députés quittent la salle.

« A la reprise, M. Montel n'essaye pas de combattre le projet sur la dénationalisation dont divers articles, plus ensemble sont rapidement adoptés. »

Cette séance de la Chambre restera historique. Après la déclaration de M. Leygues, les députés, pleins d'une émotion patriotique, répandus dans les couloirs du Palais Bourbon, échangeant leurs impressions. Tous les visages expriment une complète satisfaction.

« Les conséquences de la défection turque sont considérables pour l'Allemagne qui a une flotte dans la mer Noire et qui est pour ainsi dire livrée aux alliés par l'ouverture du Bosphore et des Dardanelles. »

COMMUNIQUÉS OFFICIELS

MERVEILLEUX RÉSULTATS DE L'OFFENSIVE EN ITALIE

Plus de 50,000 prisonniers et 1e 300 canons pris

PLUS DE 100 VILLAGES DELIVRÉS

DÉBACLE TURQUE EN MÉSOPOTAMIE

FRONT FRANÇAIS

31 Octobre, 14 heures. — Actions d'artillerie assez vives sur le front de l'Oise. Hier en fin de journée, l'ennemi a contre-attaqué violemment à l'Ouest de Saint-Fergeux. Nous avons maintenu nos positions.

En deux jours, le chiffre des prisonniers faits par notre armée s'est élevé à 1,453, dont un colonel de cavalerie de la garde et 3 chefs de bataillon.

23 heures. — Au cours de la journée, des combats très violents ont poursuivi sur les pentes Ouest du plateau de Saint-Georges. Ils ont tourné à notre avantage et nous ont permis de faire cent vingt nouveaux prisonniers.

AVIATION. — Le 30 octobre, le temps a été favorable, malgré une assez forte brume, aux opérations de nos aviateurs. Les reconnaissances de l'aviation ont été assez nombreuses que la veille et ont fourni encore de précieux renseignements. Beaucoup d'incendies ont été signalés dans la région de Marle-Mont Cornet. Dix-sept avions ennemis ont été abattus ou ont été vus tombant désemparés. Un ballon a été incendié.

Bien que la nuit ait été très brumeuse, nos bombardiers, continuant inlassablement leur œuvre de harcèlement des grandes artères de l'ennemi, ont lancé 26,850 kilos de projectiles sur les gares de Longuyon, Mézières, Hirson, Dommary, Baronoourt, Spincourt, Dannois, Ghimesy, Montcornet, Vervins, ainsi que sur les cantonnements et bivouacs de la région de Chaumont-Forêt et de Montcornet.

FRONT BRITANNIQUE

31 Octobre, après-midi. — Nos patrouilles se sont montrées actives le long du canal de l'Escaut, au Nord de la forêt de Raismes et ont progressé en divers endroits.

Soir. — La deuxième armée britannique a attaqué, ce matin, au Sud-Ouest d'Audenarde. Elle a atteint tous ses objectifs et fait environ 1,000 prisonniers.

Sur le reste du front, il n'y a rien d'intéressant à signaler.

AVIATION. — Pendant la journée du 30 octobre, nos escadrilles ont fait preuve, sur tout le front, d'une activité intense. Nous avons pris plus de trois mille photographies et lancé environ vingt-deux tonnes de bombes, avec un succès complet.

Nous avons attaqué un aérodrome allemand sur lequel deux hangars ainsi que les avions qu'ils abritaient ont été entièrement démolis par des bombes jetées d'une très faible altitude; en même temps, nous avons, sur le même aérodrome, détruit deux autres appareils, infligé de grosses pertes au personnel par le feu de nos mitrailleuses et mis en fuite les transports ennemis qui se trouvaient dans le voisinage.

A signaler particulièrement, de durs combats aériens qui se sont poursuivis toute la journée, avec un plein succès pour nos aviateurs. Soixante-quatre avions ennemis ont été détruits; quinze autres contraints d'atterrir, désemparés. Un ballon a été descendu en flammes.

La nuit venue, nos escadrilles spéciales ont continué leurs opérations, jetant cinq tonnes un quart de bombes sur d'importantes emplacements de voies ferrées. Un appareil ennemi de bombardement de nuit a été descendu en flammes.

En comprenant les deux appareils détruits sur l'aérodrome, le total de 67 avions allemands homologués, sans tenir compte de ceux contraints d'atterrir hors de contrôle, établit le record pour une journée de combat. De plus, ce travail a été réalisé avec des pertes relatives- ment faibles, puisqu'il n'a pas manqué que 18 appareils dont un n'est pas rentré d'un bombardement de nuit.

En Mésopotamie

31 octobre. — Un rude combat, commencé sur le Tigre le 24 octobre, s'est terminé le 30

Sur le Front Italien

L'offensive en Vénétie

L'avance italienne, sur tout le front de bataille, se poursuit rapide et victorieuse, qu'il devient désormais difficile d'en fixer les phases changeantes et qu'il faut se borner à en suivre les grandes lignes.

Le résultat de la victoire se résume, à l'heure actuelle, en chiffres très éloquentes, à savoir : la capture de 45,000 prisonniers et 300 canons, et la délivrance de plus de 100 villages. Ces chiffres augmentent d'heure en heure.

Les Italiens à Conegliano

La population de Conegliano a fait aux troupes italiennes, entrées dans la ville délivrée, un accueil chaleureux.

Communiqué autrichien

Le communiqué autrichien du 30 s'exprime notamment ainsi :

Théâtre italien de la guerre. — Sur le front de Tyrol, il n'y a qu'une faible activité de combat.

Entre la Brenta et la Piave, des forces fraîches ennemies ont attaqué en nombre très supérieur l'armée et le mont Porcia, nos troupes, combattant sur ce point avec un héroïsme et un loyalisme sans exemple, ont réduit à néant toutes les forces de l'adversaire.

Dans le plain de Vénétie, Anglais et Italiens ont continué à attaquer. Ils ont réussi, en mettant en action leurs moyens de combat, à élargir sensiblement leurs points d'irruption, au Nord et au Sud du Montello.

Chronique Locale

Ceux qui sont Morts pour la Patrie...

Au début de 1903, M. Bouteaux, alors ministre de la guerre, déclara de mettre à la tête de la place du Havre, au titre de gouverneur de notre cité, un général de brigade.

M. le général Azibert fut désigné pour ce poste. Le 8 mai, il en prenait possession et recevait dans la matinée, conformément aux décrets, toutes les autorités constituées, militaires et civiles.

Un début de l'après-midi, avant toute autre démarche, le général Azibert, accompagné du lieutenant-colonel Garnot, et de deux officiers d'ordonnance, tous en grande tenue, allait rendre visite aux soldats en traitement à l'hôpital militaire, puis gagnait, malgré le temps brumeux et pluvieux, le cimetière Sainte-Marie. Suivi de ses officiers et de deux soldats portant une superbe couronne, il se dirigeait alors vers le monument de l'Inhumation des militaires morts au Havre et là, après avoir examiné les différentes tombes, plaçait sur celle du cuirassier Albert Buchard, silencieusement, des courtes lettres funéraires, (le monument du *Sauveur Français* était pas alors édifié), la couronne qu'il avait fait apporter.

Ce simple, mais combien touchant hommage rendu par le général Azibert à ceux morts dans l'accomplissement de leur devoir envers la Patrie, nous revoyait hier en mémoire, alors qu'aux accents des marches funèbres, les représentants des nations alliées parcouraient, en rangs serrés, en présence que nous assistons profondément recueillis, le cimetière de notre nécropole, pour saluer solennellement les soldats de l'Entente tombés pour la défense du Droit et de l'Humanité. Grandiose et impressionnante spectacle, celui-ci, et que l'on peut justement appeler un acte de haute valeur morale.

Le cortège se forma l'entrée principale du cimetière. Derrière un peloton de militaires français en armes et des soldats de toutes les nations portant d'incompréhensibles couronnes de fleurs naturelles, se trouvaient : MM. Morgand, maire du Havre; Goblet d'Arville, ministre belge; l'amiral Didot, gouverneur du Havre; Benoist, sous-préfet; les généraux de Ruette et Stassin, de l'armée belge; des officiers supérieurs de l'armée britannique; le député adjoint, M. Ancel, député; Jemequin, adjoint; Bricka, vice-président de la Chambre de commerce; Durand-Viel et Basset, délégués municipaux; Lang, Benoit, Begout-Benoist, conseillers municipaux; Achet, Deberville, Guillard, conseillers généraux; Sir Francis Villiers, ministre de Grande-Bretagne; Debraux, ministre de France; le marquis de Gantigny, ministre d'Italie; Chiyuki Yamakawa, chargé d'affaires du Japon; Thomas, administrateur en chef de la marine; M. l'inspecteur des finances; Fanechon, inspecteur des douanes, viennent en suite.

M. Churchill, doyen du corps consulaire, est accompagné de ses collègues, MM. les consuls des Etats-Unis, d'Italie, du Portugal, du Monténégro, etc.

M. le colonel Mauger, le commandant Broüyère, de nombreux et importants délégués, officiers de l'armée anglaise, de l'armée américaine, de l'armée brésilienne, de l'armée et de la marine françaises, sont présents, ainsi que des délégués des sociétés patriotiques; Militaires coloniaux, Bombardiers, Grenadiers, anciens de 74, Officiers des Vieux Militaires, Vétérans des Armées de Terre et Mer, Associations-Lorraines, Médailles des expéditions coloniales, Officiers du Drapeau, Souvenir Belge, le plus part avec leurs drapeaux et de superbes couronnes.

Des soldats de toutes armées, des groupes de nurses britanniques, de jeunes filles des Y.M.C.A., et des W.A.A.C. complètent le cortège.

Les soldats français forment la haie le long des avenues. Les notabilités arrivent bientôt devant le dépositaire qui a reçu pour la circonstance une superbe décoration de lettres vertes rousses d'admiration et de remerciements groupés de leurs rangs.

Des généraux belges, des fusiliers marins, des soldats américains encadrent le monument. Les clairons sonnent « Au drapeau », puis M. Morgand, maire, prend la parole et prononce le discours suivant :

« Messieurs les ministres, Messieurs, Les morts glorieux que nous venons saluer aujourd'hui n'auront pas fait en vain le sacrifice de leur vie. »

« La grande et noble cause pour laquelle ils sont tombés a triomphé ! »

« L'honneur, le Droit, la Liberté pourront régner sur un monde désormais affranchi de la force tyrannique. »

« L'aurore de la Victoire luit enfin à nos yeux; une ère nouvelle est sur le point de commencer, celle de la restauration du droit violé, celle de la suprématie de la Justice sur un militarisme pesant et sauvage. »

« C'est aux morts que nous plourons en ce jour, c'est à leurs frères d'armes, blessés ou encore groupés sous les drapeaux, agiles d'un souffle guerrier, que les nations libres devront d'avoir suivi les idéaux qui sont la raison de vivre de l'homme et qui ont fait sombrer dans le bourbier sanglant où, depuis quatre années, les purples se déhalaient. »

« Les soldats tombés au champ d'honneur ont donné leur vie pour que nous ne périssions pas les idéaux qui doivent inspirer l'Humanité. Pour l'amour de nos morts, faisons-nous les gardiens et les garants de ces idéaux. Conservons et fortifions aussi cette Union vraiment sacrée qui groupe dans une même pensée, dans un même effort, dans un même espoir, chacun des nations alliées et dans leur sein tous leurs enfants. »

« C'est en nos morts, plus vivants que nous, que nous trouverons les forces qui nous feront pour réparer les ruines morales et matérielles amoncées par la folie criminelle d'une nation. »

« Si nous savons tirer de leur exemple tout ce qu'il contient, nous serons demain les soldats agiles de la grandeur de tous nos morts, pour que les siècles ils ont enrichi le trésor moral de nos peuples alliés. »

« Tant que la France vivra, tant que vivront les Nations qui luttent avec elle, ils créeront de la vie et du bien. »

« Ils sont immortels comme la Patrie qu'ils ont sauvée ! »

Le cortège reprend sa marche, pendant que l'Harmonie des Invalides belges, une musique australienne et des musiciens du 47^e d'infanterie territoriale, jouent des marches funèbres.

« On s'arrête successivement à la 4^e division où des soldats anglais rendent les honneurs, au monument de 1870, qui encadrent de jeunes artilleurs, à la 3^e division, affectée également aux soldats anglais, à la 7^e division, où reposent côté à côté Français, Anglais et Belges, au monument du Souvenir français, à celui des victimes de la pyrochémie belge, au monument des victimes du bateau-hôpital *Sainta*, pour, après avoir contourné l'imposant carré formé par les tombes britanniques, arriver aux sépultures des soldats américains. »

En tous ces endroits, des chevaux, parés de drapeaux, sont disposés pour recevoir les couronnes; des soldats rendent les honneurs et, selon la nationalité des défunts, les hymnes nationaux sont exécutés dans le plus profond recueillement.

Toute cette impressionnante cérémonie dont tous les assistants conservent le plus poignant des souvenirs.

Citation à l'Ordre du Jour

Le soldat Marcel Lecœur, du 4^e régiment de marche de zouaves, a été cité deux fois à l'ordre du régiment :

1^{er} « Jeune zouave de la classe 1918. Supérieur d'entraînement et de caractère au feu. A fait l'admiration de tous pendant les combats des 30 et 31 mai 1918. Blessé le 5 juin, n'a pas voulu quitter son poste et a continué le combat. »

2^e « Zouave d'une bravoure et d'un dévouement exemplaires. Aux attaques des 18, 20 et 21 juillet 1918, s'est vaillamment élancé à l'assaut des positions ennemies entraînant ses camarades par son ardeur communicative. Blessé le 22 juillet à son poste de combat. »

Le titulaire de ces deux citations, fils de M. Lecœur, 2, impasse Lecomte, était, avant son incorporation, employé dans la maison Thiellent Frères.

Nécrologie

Notre chroniqueur parisien M. Jean Jacquemont vient d'être frappé d'un affreux malheur. Sa jeune fille, âgée de vingt ans, vient d'être enlevée à son affection après quelques jours seulement de maladie.

Dans ce deuil cruel dont il est accablé, nous prions M. Jean Jacquemont d'agréer, et de faire agréer à sa famille, l'expression de nos condoléances émues.

Remise de la Prise d'Armes

Le gouverneur du Havre fait connaître que, sur l'ordre de M. le ministre de la guerre et en raison de l'épidémie de grippe, les prises d'armes, prévues à l'occasion de l'emprunt de la Défense Nationale, n'auront pas lieu le 1^{er} novembre.

La prise d'armes, qui devait être faite ce jour au Havre, est remise à une date ultérieure qui sera portée à la connaissance de la population.

Communications de la Mairie

Livraison partielle de Sucre
Une livraison partielle de sucre vient d'être enfin faite à la Municipalité, à valeur sur la quantité qui lui a été officiellement attribuée pour le mois de septembre.

L'Administration est donc en mesure de reprendre la fourniture du sucre aux personnes qui n'ont pas encore reçu le sucre correspondant au coupon (n° 2) du 30 septembre de l'ancien coupon de sucre qui, la quantité qui a été effectivement livrée à l'Administration ne permettra malheureusement pas de rembourser immédiatement tous les coupons n° 2.

On sentira bien non encore sortis. Ainsi M. le maire a prié l'Administration de faire passer le sucre qui a été pré-livré à l'Administration, à la disposition des personnes qui ont des coupons de sucre en leur possession dans la proportion d'un tiers seulement de la valeur de ces coupons.

MM. les épiciers sont informés, en outre, qu'ils ne peuvent conserver plus d'un mois les sacs dans lesquels le sucre granulé leur a été livré.

L'agent municipal répartiteur refusera de reprendre des sacs dans lesquels les raisons antérieures ont été effectuées qui lui seraient pas remis avant le 5 novembre.

Les Vois

Mlle Germaine Riss, âgée de 21 ans, demeurant boulevard de Strasbourg, 58, avait pris place dans un tramway allant du Rond-Point à Sainte-Adresse. Lorsqu'elle voulut descendre à la Calise d'Espargne, grande rue sur surprise en constatant qu'un petit sac de voyage qu'elle avait déposé près d'elle avait disparu. Ce sac contenait des chaussures et du linge. Mlle Riss estime sa perte à 350 francs; elle a désigné comme devant être le voleur un individu qui avait pris place à ses côtés dans le car.

Dans la nuit du 25 octobre, un cambrioleur était accablé dans les magasins de la Société Nouvelle de Manteuil, rue Fulton, 47.

Les recherches faites par les agents de la sûreté Benoit et Lepout, ont amené l'arrestation de deux individus : Jules Cormont, âgé de 32 ans, ajusteur, domicilié au camp belge de Sainte-Adresse, et Gaston Le Lan, âgé de 24 ans, habitant rue Bazan, 47.

Ce dernier n'a fait que lui être imputés, mais Cormont a dû faire des aveux d'autant plus qu'on a trouvé dans sa chambre une carabine, un appareil photographique, deux phares d'auto et un sac plein de vêtements de cambrioleur.

A la suite de recherches faites par les

THÉÂTRES & CONCERTS

Grand-Théâtre
Les Mousquetaires au Couvent...
Aujourd'hui vendredi, à 8 h. 1/2, Les Mousquetaires au Couvent, avec Mlle Mary Malibou, de l'Opéra...

Folies-Bergère
Aujourd'hui, Fête de la Toussaint, matinée à 2 h. 1/2, avec l'immense succès de la Revue Ça va l'Ça va!

Théâtre-Cirque Omnia
Cinéma Omnia Pathé
Aujourd'hui, matinée à 3 heures; soirée à 8 h. 1/2: Le Cheval (grande école), vues prises au ralenti...

Select-Palace
Aujourd'hui, matinée à 3 heures et soirée à 8 h. 1/2. Débuts du nouveau et très intéressant programme...

Ciné-Palace 229, rue de Normandie
Tous les soirs à 8 h. 1/4, Jeudi et Dimanche, mat. à 3 h. Suzanne GRANDAIS, dans le TABLIER BLANC à parties

L'ATTAQUE DU COURRIER
LE MANNEQUIN BALLADEUR
Comique
La Bataille du Flève (Italie)
Matinée permanente de 3 à 6 h. — Soirée à 8 heures

OLYMPIA
Haine de Femme
Superbe Drama, interprété par Lolo Visconti
14, rue Ed.-Larue
Comédie dramatique en 5 parties, etc.

KURSAAL
Cinéma
22, rue de Paris
Vendredi 1^{er} Novembre. Spectacle permanent de 2 h. 1/2 à 7 h., le soir à 8 h. 1/2

ÉTAT CIVIL DU HAVRE
NAISSANCES
Du 21 octobre. — Henri MAHERU, rue de la Halle, 43.

DÉCÈS
Du 21 octobre. — Victoria DRANGUET, épouse MARTIN, 58 ans, sans profession, rue du Phalbourg, 23; Raymond CADRAN, 1 an, rue d'Arcole, 14; Henri QUÉDEU, 2 jours, rue Thibault, 22; Henri PICARD, 6 ans, Cité Thibault, 8; Joséphine CAVEZ, épouse POULOU, 36 ans, sans profession, rue Collard 33; Marcel ADLER, 4 an, Cité Vieux-Bois, 3; Maurice POHNON, 1 an, rue des Bénédictins, 10; Jules BERNARD, 31 ans, Neutnant belge, Hôpital militaire belge, rue Ancelet, 1; J. DYSON, 30 ans, F. GÈVES, soldats anglais, hôpital militaire, quai d'Escaze; Théophile FOLLOPPE, 23 ans, soldat français, Hôpital Général; Louis AUGUSTE, 63 ans, journalier, rue Hilaire-Colombel, 3; Pierre BOUTILLIER, 59 ans, journalier, rue d'Austerlitz, 10; Jean NUES DO SANTOS, 22 ans, marin brésilien, Hôpital Général; Gustave FRIBOULET, 74 ans, journalier, Rouelles; Georges POURPOINT, 41 ans, journalier, rue de Montivilliers, 6; Georges LE BARRIER LA-COUTURE, 23 ans, forgeron, rue Raspail, 4; Suzanne LEBEVRE, épouse DARNON, 23 ans, sans profession, rue d'Après-Manneville, 23.

Spécialité de Deuil
A L'ORPHELINE, 13-15, rue Thiers
Bout complet en 12 heures
Sur demande, une personne initiée au deuil porte à choisir à domicile
TELEPHONE 93

VOIES URINAIRES
Prostatite et suites de blennorrhagie
Traitement spécial sans médicaments, Résultats toujours positifs en quelques semaines. Puisse ce avis, publié suivant le désir de nombreux malades traités et guéris, être un réconfort pour les affligés de cette maladie ordinairement rebelle. — Dr Soret, 7, rue Thiers, Téléph. 11-11. Consultation: Lundi et mercredi, de 2 à 4 h.; vendredi, de 3 à 6 h. — Radiographie et Accidents du Travail, tous les jours. —

Mort pour la France
Vous êtes prié de bien vouloir assister au service anniversaire qui sera célébré le dimanche 3 novembre, à neuf heures du matin, en l'église Saint-François, à la mémoire de
Monsieur Georges MABIRE
né à l'ennemi le 2 novembre 1917, dans sa 37^{ème} année.
De la part de:
M. Georges MABIRE et ses Enfants;
M. Marcel MABIRE, son frère;
La Famille et les Amis.
Rue Marie-Thérèse, 5. 7 (94102)

M^{lle} Augustine PALFRAY,
M. et M^{lle} Félix PALFRAY et leurs Enfants,
M^{lle} Veuve LECACHEUR, née PALFRAY,
M. et M^{lle} Edouard PALFRAY et leurs Enfants,
M^{lle} Lucienne DUBOC,
ses enfants et petits-enfants;
Le Personnel de la Maison F. SAUQUET;
Les Filles PALFRAY, BANCE, COUCHET, BELLE,
et le douzaine de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de
Monsieur Félix-Isidor-François PALFRAY
Ancien Conseiller Municipal du Havre
Ancien Comité de secours de la Maison F. Sauquet
Médaille du Travail
(95912)

M. et M^{lle} René COIGNON;
M. et M^{lle} Paul COIGNON;
M^{lle} Veuve Joseph HUBERT;
M. et M^{lle} Emilie VICHE;
M. et M^{lle} François JARLAUD;
M^{lle} Simone COIGNON;
M. et M^{lle} Léonard ARAGON;
M^{lle} Paul BONNAUD;
M. et M^{lle} Marcel JARLAUD;
M^{lle} Veuve Oscar FIESTER;
M^{lle} Veuve Jules VICHE;
M. et M^{lle} A. PEULVE et leurs Enfants;
M. Georges LEFOUSTIER;
M. Georges TOPESTIER, FIESTER, FOLLOT, LEBER et ses Amis,
Ont le douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de
Madame Veuve Jérémie BONNAUD
Née PEULVE
décédée le 27 octobre 1918, munie des Sacraments de l'Eglise, à l'âge de 80 ans.
Les obsèques auront lieu le samedi 2 novembre, à 10 heures et demie, en l'église Saint-Michel.
Région à l'Eglise.
Une messe de Requiem sera dite ce même jour à neuf heures.
Inhumation provisoire au cimetière Saint-Marie.
Priés pour Elle.
Ni fleurs ni couronnes.
75, boulevard de Strasbourg. 7 (94382)

M. Francis KIFFERT, son époux;
M. et M^{lle} LECOURT, ses père et mère;
M. et M^{lle} KIFFERT, ses beaux-parents;
M^{lle} Leonie LECOURT, sa sœur;
M. Henri LECOURT, son frère;
M^{lle} DEQUEN, LEROUX et LECOURT, ses grand-mères;
M. et M^{lle} Marie LECOURT, KIFFERT et PANNEVILLE, ses oncles et tantes;
M^{lle} M. GENTIL, ses oncle et tante;
Les Familles KIFFERT, LECOURT, LEROUX, VALLET, GRAND-CHAMPS, BÉRCHEUX et les Amis,
Ont le douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de
Madame KIFFERT
Née Henriette LECOURT
leur épouse, fille, belle-fille, sœur, nièce et cousine, décédée le 29 octobre 1918, à sept heures du soir, dans sa 23^{ème} année, munie des Sacraments de l'Eglise.
Et vous prient de bien vouloir assister à son convoi, service et inhumation, qui auront lieu le samedi 2 novembre courant, à sept heures et demie du matin, en l'église Notre-Dame, sa paroisse.
On se réunira au domicile mortuaire, 20, rue Saint-Jacques.
Priés Dieu pour le repos de son Âme
Vu les circonstances, le présent avis servira de lettres de faire part. 7 (94362)

M. et M^{lle} Charles GUERIN, son époux;
M. Charles GUERIN, son fils;
M. et M^{lle} DU RIN, ses beaux-parents;
M. et M^{lle} LESAUVAIE, née BOUVIER, et ses Enfants;
M. et M^{lle} Eugène DELAPORTE;
M. Alphonse BOUVIER, son frère;
Les Familles ROUSSEL, BORDÉL, DEARREY, FAULCON, TERNON, BOVIN;
La Maison Ambaud, son Personnel, Parents et Amis,
Ont le douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de
Madame Charles GUERIN, née BOUVIER
décédée le 29 octobre 1918, à 1 heure du matin, dans sa 30^{ème} année, à l'Hôpital Général.
Et vous prient de bien vouloir assister à son convoi, service et inhumation, qui auront lieu le dimanche 3 novembre, à huit heures du matin, en l'église de Biéville.
On se réunira à l'église.
Priés Dieu pour le repos de son Âme
Il ne sera pas envoyé de lettres d'invitation, le présent avis en tenant lieu. (94362)

M. et M^{lle} Marie-Françoise FERRARD, son épouse;
M. Georges FERRARD, son fils;
M^{lle} Jeanne et Madeleine FERRARD, ses filles;
Les Familles FERRARD, BOUDIN et les Amis,
Ont le douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de
Monsieur François FERRARD
décédé le 31 octobre 1918, à 4 heures du matin, dans sa 49^{ème} année, munie des sacrements de l'Eglise.
Et vous prient de bien vouloir assister à son convoi, service et inhumation qui auront lieu le samedi 2 novembre courant, à sept heures et demie du matin, en l'église Notre-Dame, sa paroisse.
On se réunira au domicile mortuaire, 10, rue Jules-Musurier.
Priés Dieu pour le repos de son Âme
Il ne sera pas envoyé de lettres d'invitation, le présent avis en tenant lieu. (94362)

M. et M^{lle} Octave LEFRANC, née BÉNAUD, toute sa famille; M. Laurant TOUTAIN et l'époux HEUZE, courtiers jurés d'assurances; le Personnel de la maison L. Toutain et Edm. Heuze,
Ont le douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de
Mademoiselle Suzanne-Louise BÉNAUD
Dactylographe
leur sœur, belle-sœur, nièce, tante, grand-tante, cousine et amie, décédée le 21 octobre dans sa 33^{ème} année, après une courte maladie, munie des sacrements de l'Eglise.
L'inhumation aura lieu le dimanche 3 novembre, en l'église Saint-Anne, sa paroisse, à quatre heures du soir.
On se réunira à l'église.
Seules les fleurs naturelles seront acceptées.
Une Messe sera dite le jeudi 7 novembre, à huit heures du matin.
Des voitures stationneront place de l'Hôtel-de-Ville.
30, rue Ventenat, impasse Vernière, Havre.
Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu. 1, 2

M. et M^{lle} Paul COIGNON;
M^{lle} Veuve Joseph HUBERT;
M. et M^{lle} Emilie VICHE;
M. et M^{lle} François JARLAUD;
M^{lle} Simone COIGNON;
M. et M^{lle} Léonard ARAGON;
M^{lle} Paul BONNAUD;
M. et M^{lle} Marcel JARLAUD;
M^{lle} Veuve Oscar FIESTER;
M^{lle} Veuve Jules VICHE;
M. et M^{lle} A. PEULVE et leurs Enfants;
M. Georges LEFOUSTIER;
M. Georges TOPESTIER, FIESTER, FOLLOT, LEBER et ses Amis,
Ont le douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de
Madame Veuve Jérémie BONNAUD
Née PEULVE
décédée le 27 octobre 1918, munie des Sacraments de l'Eglise, à l'âge de 80 ans.
Les obsèques auront lieu le samedi 2 novembre, à 10 heures et demie, en l'église Saint-Michel.
Région à l'Eglise.
Une messe de Requiem sera dite ce même jour à neuf heures.
Inhumation provisoire au cimetière Saint-Marie.
Priés pour Elle.
Ni fleurs ni couronnes.
75, boulevard de Strasbourg. 7 (94382)

M. et M^{lle} Charles GUERIN, son époux;
M. Charles GUERIN, son fils;
M. et M^{lle} DU RIN, ses beaux-parents;
M. et M^{lle} LESAUVAIE, née BOUVIER, et ses Enfants;
M. et M^{lle} Eugène DELAPORTE;
M. Alphonse BOUVIER, son frère;
Les Familles ROUSSEL, BORDÉL, DEARREY, FAULCON, TERNON, BOVIN;
La Maison Ambaud, son Personnel, Parents et Amis,
Ont le douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de
Madame Charles GUERIN, née BOUVIER
décédée le 29 octobre 1918, à 1 heure du matin, dans sa 30^{ème} année, à l'Hôpital Général.
Et vous prient de bien vouloir assister à son convoi, service et inhumation, qui auront lieu le dimanche 3 novembre, à huit heures du matin, en l'église de Biéville.
On se réunira à l'église.
Priés Dieu pour le repos de son Âme
Il ne sera pas envoyé de lettres d'invitation, le présent avis en tenant lieu. (94362)

M. et M^{lle} Marie-Françoise FERRARD, son épouse;
M. Georges FERRARD, son fils;
M^{lle} Jeanne et Madeleine FERRARD, ses filles;
Les Familles FERRARD, BOUDIN et les Amis,
Ont le douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de
Monsieur François FERRARD
décédé le 31 octobre 1918, à 4 heures du matin, dans sa 49^{ème} année, munie des sacrements de l'Eglise.
Et vous prient de bien vouloir assister à son convoi, service et inhumation qui auront lieu le samedi 2 novembre courant, à sept heures et demie du matin, en l'église Notre-Dame, sa paroisse.
On se réunira au domicile mortuaire, 10, rue Jules-Musurier.
Priés Dieu pour le repos de son Âme
Il ne sera pas envoyé de lettres d'invitation, le présent avis en tenant lieu. (94362)

M. et M^{lle} Octave LEFRANC, née BÉNAUD, toute sa famille; M. Laurant TOUTAIN et l'époux HEUZE, courtiers jurés d'assurances; le Personnel de la maison L. Toutain et Edm. Heuze,
Ont le douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de
Mademoiselle Suzanne-Louise BÉNAUD
Dactylographe
leur sœur, belle-sœur, nièce, tante, grand-tante, cousine et amie, décédée le 21 octobre dans sa 33^{ème} année, après une courte maladie, munie des sacrements de l'Eglise.
L'inhumation aura lieu le dimanche 3 novembre, en l'église Saint-Anne, sa paroisse, à quatre heures du soir.
On se réunira à l'église.
Seules les fleurs naturelles seront acceptées.
Une Messe sera dite le jeudi 7 novembre, à huit heures du matin.
Des voitures stationneront place de l'Hôtel-de-Ville.
30, rue Ventenat, impasse Vernière, Havre.
Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu. 1, 2

M. et M^{lle} Charles GUERIN, son époux;
M. Charles GUERIN, son fils;
M. et M^{lle} DU RIN, ses beaux-parents;
M. et M^{lle} LESAUVAIE, née BOUVIER, et ses Enfants;
M. et M^{lle} Eugène DELAPORTE;
M. Alphonse BOUVIER, son frère;
Les Familles ROUSSEL, BORDÉL, DEARREY, FAULCON, TERNON, BOVIN;
La Maison Ambaud, son Personnel, Parents et Amis,
Ont le douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de
Madame Charles GUERIN, née BOUVIER
décédée le 29 octobre 1918, à 1 heure du matin, dans sa 30^{ème} année, à l'Hôpital Général.
Et vous prient de bien vouloir assister à son convoi, service et inhumation, qui auront lieu le dimanche 3 novembre, à huit heures du matin, en l'église de Biéville.
On se réunira à l'église.
Priés Dieu pour le repos de son Âme
Il ne sera pas envoyé de lettres d'invitation, le présent avis en tenant lieu. (94362)

M. et M^{lle} Marie-Françoise FERRARD, son épouse;
M. Georges FERRARD, son fils;
M^{lle} Jeanne et Madeleine FERRARD, ses filles;
Les Familles FERRARD, BOUDIN et les Amis,
Ont le douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de
Monsieur François FERRARD
décédé le 31 octobre 1918, à 4 heures du matin, dans sa 49^{ème} année, munie des sacrements de l'Eglise.
Et vous prient de bien vouloir assister à son convoi, service et inhumation qui auront lieu le samedi 2 novembre courant, à sept heures et demie du matin, en l'église Notre-Dame, sa paroisse.
On se réunira au domicile mortuaire, 10, rue Jules-Musurier.
Priés Dieu pour le repos de son Âme
Il ne sera pas envoyé de lettres d'invitation, le présent avis en tenant lieu. (94362)

M. et M^{lle} Octave LEFRANC, née BÉNAUD, toute sa famille; M. Laurant TOUTAIN et l'époux HEUZE, courtiers jurés d'assurances; le Personnel de la maison L. Toutain et Edm. Heuze,
Ont le douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de
Mademoiselle Suzanne-Louise BÉNAUD
Dactylographe
leur sœur, belle-sœur, nièce, tante, grand-tante, cousine et amie, décédée le 21 octobre dans sa 33^{ème} année, après une courte maladie, munie des sacrements de l'Eglise.
L'inhumation aura lieu le dimanche 3 novembre, en l'église Saint-Anne, sa paroisse, à quatre heures du soir.
On se réunira à l'église.
Seules les fleurs naturelles seront acceptées.
Une Messe sera dite le jeudi 7 novembre, à huit heures du matin.
Des voitures stationneront place de l'Hôtel-de-Ville.
30, rue Ventenat, impasse Vernière, Havre.
Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu. 1, 2

M. et M^{lle} Marie-Avenue et sa Famille,
prient les personnes qui, par erreur n'auraient pas reçu de lettre d'invitation, de bien vouloir assister au convoi, service et inhumation de
Mademoiselle Julia-Augustine AVEVEL
décédée le 29 octobre 1918, à dix heures du matin, dans sa 31^{ème} année, munie des Sacraments de l'Eglise, qui auront lieu le samedi 2 novembre, à une heure et demie du soir, en l'église Notre-Dame, sa paroisse.
On se réunira au domicile mortuaire, place du Vieux-Maraud, 29.
Priés Dieu pour le repos de son Âme.
(95912)

M. et M^{lle} J. MARIE, ses parents; M. Jacques MARIE, prisonnier de guerre, interné en Suisse; M^{lle} France MARIE; M. Marquis Marie, ses frères et sœur; La Famille et les Amis,
Ont le douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de
Monsieur Victor MARIE
Sergent-Fourrier aux Travaux Ségouais au Congo
décédé le 1^{er} octobre 1918, dans sa 31^{ème} année.
Et vous prient de bien vouloir assister à son inhumation, qui aura lieu samedi 2 novembre, à trois heures et demie du soir, au cimetière de Sainte-Adresse.
On se réunira à la porte du cimetière de Sainte-Adresse.
Priés Dieu pour le repos de son Âme
Il ne sera pas envoyé de lettres d'invitation, le présent avis en tenant lieu.

M. et M^{lle} René COIGNON;
M. et M^{lle} Paul COIGNON;
M^{lle} Veuve Joseph HUBERT;
M. et M^{lle} Emilie VICHE;
M. et M^{lle} François JARLAUD;
M^{lle} Simone COIGNON;
M. et M^{lle} Léonard ARAGON;
M^{lle} Paul BONNAUD;
M. et M^{lle} Marcel JARLAUD;
M^{lle} Veuve Oscar FIESTER;
M^{lle} Veuve Jules VICHE;
M. et M^{lle} A. PEULVE et leurs Enfants;
M. Georges LEFOUSTIER;
M. Georges TOPESTIER, FIESTER, FOLLOT, LEBER et ses Amis,
Ont le douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de
Madame Veuve Jérémie BONNAUD
Née PEULVE
décédée le 27 octobre 1918, munie des Sacraments de l'Eglise, à l'âge de 80 ans.
Les obsèques auront lieu le samedi 2 novembre, à 10 heures et demie, en l'église Saint-Michel.
Région à l'Eglise.
Une messe de Requiem sera dite ce même jour à neuf heures.
Inhumation provisoire au cimetière Saint-Marie.
Priés pour Elle.
Ni fleurs ni couronnes.
75, boulevard de Strasbourg. 7 (94382)

M. et M^{lle} Charles GUERIN, son époux;
M. Charles GUERIN, son fils;
M. et M^{lle} DU RIN, ses beaux-parents;
M. et M^{lle} LESAUVAIE, née BOUVIER, et ses Enfants;
M. et M^{lle} Eugène DELAPORTE;
M. Alphonse BOUVIER, son frère;
Les Familles ROUSSEL, BORDÉL, DEARREY, FAULCON, TERNON, BOVIN;
La Maison Ambaud, son Personnel, Parents et Amis,
Ont le douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de
Madame Charles GUERIN, née BOUVIER
décédée le 29 octobre 1918, à 1 heure du matin, dans sa 30^{ème} année, à l'Hôpital Général.
Et vous prient de bien vouloir assister à son convoi, service et inhumation, qui auront lieu le dimanche 3 novembre, à huit heures du matin, en l'église de Biéville.
On se réunira à l'église.
Priés Dieu pour le repos de son Âme
Il ne sera pas envoyé de lettres d'invitation, le présent avis en tenant lieu. (94362)

M. et M^{lle} Marie-Françoise FERRARD, son épouse;
M. Georges FERRARD, son fils;
M^{lle} Jeanne et Madeleine FERRARD, ses filles;
Les Familles FERRARD, BOUDIN et les Amis,
Ont le douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de
Monsieur François FERRARD
décédé le 31 octobre 1918, à 4 heures du matin, dans sa 49^{ème} année, munie des sacrements de l'Eglise.
Et vous prient de bien vouloir assister à son convoi, service et inhumation qui auront lieu le samedi 2 novembre courant, à sept heures et demie du matin, en l'église Notre-Dame, sa paroisse.
On se réunira au domicile mortuaire, 10, rue Jules-Musurier.
Priés Dieu pour le repos de son Âme
Il ne sera pas envoyé de lettres d'invitation, le présent avis en tenant lieu. (94362)

M. et M^{lle} Octave LEFRANC, née BÉNAUD, toute sa famille; M. Laurant TOUTAIN et l'époux HEUZE, courtiers jurés d'assurances; le Personnel de la maison L. Toutain et Edm. Heuze,
Ont le douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de
Mademoiselle Suzanne-Louise BÉNAUD
Dactylographe
leur sœur, belle-sœur, nièce, tante, grand-tante, cousine et amie, décédée le 21 octobre dans sa 33^{ème} année, après une courte maladie, munie des sacrements de l'Eglise.
L'inhumation aura lieu le dimanche 3 novembre, en l'église Saint-Anne, sa paroisse, à quatre heures du soir.
On se réunira à l'église.
Seules les fleurs naturelles seront acceptées.
Une Messe sera dite le jeudi 7 novembre, à huit heures du matin.
Des voitures stationneront place de l'Hôtel-de-Ville.
30, rue Ventenat, impasse Vernière, Havre.
Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu. 1, 2

M. et M^{lle} Charles GUERIN, son époux;
M. Charles GUERIN, son fils;
M. et M^{lle} DU RIN, ses beaux-parents;
M. et M^{lle} LESAUVAIE, née BOUVIER, et ses Enfants;
M. et M^{lle} Eugène DELAPORTE;
M. Alphonse BOUVIER, son frère;
Les Familles ROUSSEL, BORDÉL, DEARREY, FAULCON, TERNON, BOVIN;
La Maison Ambaud, son Personnel, Parents et Amis,
Ont le douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de
Madame Charles GUERIN, née BOUVIER
décédée le 29 octobre 1918, à 1 heure du matin, dans sa 30^{ème} année, à l'Hôpital Général.
Et vous prient de bien vouloir assister à son convoi, service et inhumation, qui auront lieu le dimanche 3 novembre, à huit heures du matin, en l'église de Biéville.
On se réunira à l'église.
Priés Dieu pour le repos de son Âme
Il ne sera pas envoyé de lettres d'invitation, le présent avis en tenant lieu. (94362)

M. et M^{lle} Marie-Françoise FERRARD, son épouse;
M. Georges FERRARD, son fils;
M^{lle} Jeanne et Madeleine FERRARD, ses filles;
Les Familles FERRARD, BOUDIN et les Amis,
Ont le douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de
Monsieur François FERRARD
décédé le 31 octobre 1918, à 4 heures du matin, dans sa 49^{ème} année, munie des sacrements de l'Eglise.
Et vous prient de bien vouloir assister à son convoi, service et inhumation qui auront lieu le samedi 2 novembre courant, à sept heures et demie du matin, en l'église Notre-Dame, sa paroisse.
On se réunira au domicile mortuaire, 10, rue Jules-Musurier.
Priés Dieu pour le repos de son Âme
Il ne sera pas envoyé de lettres d'invitation, le présent avis en tenant lieu. (94362)

M. et M^{lle} Octave LEFRANC, née BÉNAUD, toute sa famille; M. Laurant TOUTAIN et l'époux HEUZE, courtiers jurés d'assurances; le Personnel de la maison L. Toutain et Edm. Heuze,
Ont le douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de
Mademoiselle Suzanne-Louise BÉNAUD
Dactylographe
leur sœur, belle-sœur, nièce, tante, grand-tante, cousine et amie, décédée le 21 octobre dans sa 33^{ème} année, après une courte maladie, munie des sacrements de l'Eglise.
L'inhumation aura lieu le dimanche 3 novembre, en l'église Saint-Anne, sa paroisse, à quatre heures du soir.
On se réunira à l'église.
Seules les fleurs naturelles seront acceptées.
Une Messe sera dite le jeudi 7 novembre, à huit heures du matin.
Des voitures stationneront place de l'Hôtel-de-Ville.
30, rue Ventenat, impasse Vernière, Havre.
Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu. 1, 2

M. et M^{lle} Charles GUERIN, son époux;
M. Charles GUERIN, son fils;
M. et M^{lle} DU RIN, ses beaux-parents;
M. et M^{lle} LESAUVAIE, née BOUVIER, et ses Enfants;
M. et M^{lle} Eugène DELAPORTE;
M. Alphonse BOUVIER, son frère;
Les Familles ROUSSEL, BORDÉL, DEARREY, FAULCON, TERNON, BOVIN;
La Maison Ambaud, son Personnel, Parents et Amis,
Ont le douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de
Madame Charles GUERIN, née BOUVIER
décédée le 29 octobre 1918, à 1 heure du matin, dans sa 30^{ème} année, à l'Hôpital Général.
Et vous prient de bien vouloir assister à son convoi, service et inhumation, qui auront lieu le dimanche 3 novembre, à huit heures du matin, en l'église de Biéville.
On se réunira à l'église.
Priés Dieu pour le repos de son Âme
Il ne sera pas envoyé de lettres d'invitation, le présent avis en tenant lieu. (94362)

M. et M^{lle} Marie-Françoise FERRARD, son épouse;
M. Georges FERRARD, son fils;
M^{lle} Jeanne et Madeleine FERRARD, ses filles;
Les Familles FERRARD, BOUDIN et les Amis,
Ont le douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de
Monsieur François FERRARD
décédé le 31 octobre 1918, à 4 heures du matin, dans sa 49^{ème} année, munie des sacrements de l'Eglise.
Et vous prient de bien vouloir assister à son convoi, service et inhumation qui auront lieu le samedi 2 novembre courant, à sept heures et demie du matin, en l'église Notre-Dame, sa paroisse.
On se réunira au domicile mortuaire, 10, rue Jules-Musurier.
Priés Dieu pour le repos de son Âme
Il ne sera pas envoyé de lettres d'invitation, le présent avis en tenant lieu. (94362)

M. et M^{lle} Octave LEFRANC, née BÉNAUD, toute sa famille; M. Laurant TOUTAIN et l'époux HEUZE, courtiers jurés d'assurances; le Personnel de la maison L. Toutain et Edm. Heuze,
Ont le douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de
Mademoiselle Suzanne-Louise BÉNAUD
Dactylographe
leur sœur, belle-sœur, nièce, tante, grand-tante, cousine et amie, décédée le 21 octobre dans sa 33^{ème} année, après une courte maladie, munie des sacrements de l'Eglise.
L'inhumation aura lieu le dimanche 3 novembre, en l'église Saint-Anne, sa paroisse, à quatre heures du soir.
On se réunira à l'église.
Seules les fleurs naturelles seront acceptées.
Une Messe sera dite le jeudi 7 novembre, à huit heures du matin.
Des voitures stationneront place de l'Hôtel-de-Ville.
30, rue Ventenat, impasse Vernière, Havre.
Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu. 1, 2

M. et M^{lle} Charles GUERIN, son époux;
M. Charles GUERIN, son fils;
M. et M^{lle} DU RIN, ses beaux-parents;
M. et M^{lle} LESAUVAIE, née BOUVIER, et ses Enfants;
M. et M^{lle} Eugène DELAPORTE;
M. Alphonse BOUVIER, son frère;
Les Familles ROUSSEL, BORDÉL, DEARREY, FAULCON, TERNON, BOVIN;
La Maison Ambaud, son Personnel, Parents et Amis,
Ont le douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de
Madame Charles GUERIN, née BOUVIER
décédée le 29 octobre 1918, à 1 heure du matin, dans sa 30^{ème} année, à l'Hôpital Général.
Et vous prient de bien vouloir assister à son convoi, service et inhumation, qui auront lieu le dimanche 3 novembre, à huit heures du matin, en l'église de Biéville.
On se réunira à l'église.
Priés Dieu pour le repos de son Âme
Il ne sera pas envoyé de lettres d'invitation, le présent avis en tenant lieu. (94362)

M. et M^{lle} Paul LE MORE, la Famille et les Amis,
Remercient les personnes qui ont bien voulu assister au convoi, service et inhumation de
Monsieur Robert DUVAL
Officier de la Marine marchande
Essaie de vaisseau de réserve
(95912)

M. et M^{lle} Ed. SIMON;
Les Familles QUINTARD, GOOD, MOROD, de COINCK,
Remercient les personnes qui ont bien voulu assister au convoi, service et inhumation de
Madame Veuve Charles GOOD
(95912)

M. et M^{lle} Antonio DI MEO;
M. Luigi DI MEO;
M. Pasquale DI MEO;
M. Mario DI MEO;
Des Parents et des Amis,
Remercient les personnes qui ont bien voulu assister au convoi, service et inhumation de
Mademoiselle Annunziata DI MEO
(95912)

M. et M^{lle} Charles GUERIN, son époux;
M. Charles GUERIN, son fils;
M. et M^{lle} DU RIN, ses beaux-parents;
M. et M^{lle} LESAUVAIE, née BOUVIER, et ses Enfants;
M. et M^{lle} Eugène DELAPORTE;
M. Alphonse BOUVIER, son frère;
Les Familles ROUSSEL, BORDÉL, DEARREY, FAULCON, TERNON, BOVIN;
La Maison Ambaud, son Personnel, Parents et Amis,
Ont le douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de
Madame Charles GUERIN, née BOUVIER
décédée le 29 octobre 1918, à 1 heure du matin, dans sa 30^{ème} année, à l'Hôpital Général.
Et vous prient de bien vouloir assister à son convoi, service et inhumation, qui auront lieu le dimanche 3 novembre, à huit heures du matin, en l'église de Biéville.
On se réunira à l'église.
Priés Dieu pour le repos de son Âme
Il ne sera pas envoyé de lettres d'invitation, le présent avis en tenant lieu. (94362)

M. et M^{lle} Marie-Françoise FERRARD, son épouse;
M. Georges FERRARD, son fils;
M^{lle} Jeanne et Madeleine FERRARD, ses filles;
Les Familles FERRARD, BOUDIN et les Amis,
Ont le douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de
Monsieur François FERRARD
décédé le 31 octobre 1918, à 4 heures du matin, dans sa 49^{ème} année, munie des sacrements de l'Eglise.
Et vous prient de bien vouloir assister à son convoi, service et inhumation qui auront lieu le samedi 2 novembre courant, à sept heures et demie du matin, en l'église Notre-Dame, sa paroisse.
On se réunira au domicile mortuaire, 10, rue Jules-Musurier.
Priés Dieu pour le repos de son Âme
Il ne sera pas envoyé de lettres d'invitation, le présent avis en tenant lieu. (94362)

M. et M^{lle} Octave LEFRANC, née BÉNAUD, toute sa famille; M. Laurant TOUTAIN et l'époux HEUZE, courtiers jurés d'assurances; le Personnel de la maison L. Toutain et Edm. Heuze,
Ont le douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de
Mademoiselle Suzanne-Louise BÉNAUD
Dactylographe
leur sœur, belle-sœur, nièce, tante, grand-tante, cousine et amie, décédée le 21 octobre dans sa 33^{ème} année, après une courte maladie, munie des sacrements de l'Eglise.
L'inhumation aura lieu le dimanche 3 novembre, en l'église Saint-Anne, sa paroisse, à quatre heures du soir.
On se réunira à l'église.
Seules les fleurs naturelles seront acceptées.
Une Messe sera dite le jeudi 7 novembre, à huit heures du matin.
Des voitures stationneront place de l'Hôtel-de-Ville.
30, rue Ventenat, impasse Vernière, Havre.
Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu. 1, 2

M. et M^{lle} Charles GUERIN, son époux;
M. Charles GUERIN, son fils;
M. et M^{lle} DU RIN, ses beaux-parents;
M. et M^{lle} LESAUVAIE, née BOUVIER, et ses Enfants;
M. et M^{lle} Eugène DELAPORTE;
M. Alphonse BOUVIER, son frère;
Les Familles ROUSSEL, BORDÉL, DEARREY, FAULCON, TERNON, BOVIN;
La Maison Ambaud, son Personnel, Parents et Amis,
Ont le douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de
Madame Charles GUERIN, née BOUVIER
décédée le 29 octobre 1918, à 1 heure du matin, dans sa 30^{ème} année, à l'Hôpital Général.
Et vous prient de bien vouloir assister à son convoi, service et inhumation, qui auront lieu le dimanche 3 novembre, à huit heures du matin, en l'église de Biéville.
On se réunira à l'église.
Priés Dieu pour le repos de son Âme
Il ne sera pas envoyé de lettres d'invitation, le présent avis en tenant lieu. (94362)

M. et M^{lle} Marie-Françoise FERRARD, son épouse;
M. Georges FERRARD, son fils;
M^{lle} Jeanne et Madeleine FERRARD, ses filles;
Les Familles FERRARD, BOUDIN et les Amis,
Ont le douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de
Monsieur François FERRARD
décédé le 31 octobre 1918, à 4 heures du matin, dans sa 49^{ème} année, munie des sacrements de l'Eglise.
Et vous prient de bien vouloir assister à son convoi, service et inhumation qui auront lieu le samedi 2 novembre courant, à sept heures et demie du matin, en l'église Notre-Dame, sa paroisse.
On se réunira au domicile mortuaire, 10, rue Jules-Musurier.
Priés Dieu pour le repos de son Âme
Il ne sera pas envoyé de lettres d'invitation, le présent avis en tenant lieu. (94362)

M. et M^{lle} Octave